

mais rien de stable, parce qu'il sera impossible de rendre les intérêts communs ; et la perversité naturelle de l'homme n'étant pas réprimée, trouvera toujours moyen de semer les dissensions, et de conduire à l'anarchie.—Si ceux qui ont proclamé la souveraineté du peuple, qui ont parlé de pactes sociaux, avaient seulement jeté les yeux sur ces régions sauvages, peuplées d'êtres abrutis, ils auraient vu là la négation de leurs absurdités. En effet, ces peuplades se choisissent des chefs ; elles mettent souvent leurs intérêts en commun, surtout à l'heure du danger. Mais qu'arrive-t-il ? Aussitôt que le danger est passé, souveraines, elles reprennent leur souveraineté, en massacrant, au besoin, le chef élu. Ou bien si ce chef parvient à conserver son fantôme de pouvoir, certainement il ne le transmet pas à un héritier, mais il le voit se coucher dans la tombe avec lui ; et, alors, le sang répandu, fruit des carnages et des cruautés, va dire à sa cendre endormie que la nation ne peut s'accorder à jeter les fondements d'un nouveau pacte. Mais qu'est-il besoin d'appeler en témoignage ces races dégénérées ? On a vu des sociétés privées, à cause de leur perversité, de cette institution ; que sont-elles devenues ? Elles s'en sont allé périr dans des convulsions et des déchirements indéfinissables. L'autorité, voilà donc la vie des sociétés. Dieu l'a donnée aux hommes, et les siècles l'ont consacrée.

Mais toute société a pour type l'auguste société du Père, du Fils et de l'Esprit qui règne au ciel. Donc, dans toute société, il y a une trinité de rapports : pouvoir, moyen, sujet. Le pouvoir parle aux sujets par le moyen des lois. Si, par son orgueil et sa sensualité, l'homme n'avait pas perdu ses antiques prérogatives ; si, de l'état de perfection dans lequel il avait été créé, il n'était pas tombé dans un insondable abîme de misère et d'erreurs, la voie du pouvoir aurait toujours été sacrée pour les sujets.